

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : Mme Eliane GRENARD

Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre ACKERMANN, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Jean-François COURT, Jean-Marc GRENINGUEY, Christian DAVID, Jean-Yves COMBY, Raphaël PERRIN, Nicolas GINDRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Dominique LEGRAND (pouvoir à M. BARUT),
Mrs Emile MARNAT (pouvoir à M. MERMET)
Patrick GINI (pouvoir à M. PERRIN)

EXCUSES : Mmes Véronique BEAUD, Isabelle MATHIEU, M. Anthony HAREL

ABSENTS : Mme Isabelle MATHIEU, M. Jean-Paul ANTONIOLI

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.

secrétaire de séance.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Philippe MERMET comme

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2008 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 2 octobre 2008.

Sachant qu'une erreur apparaît dans le 4° paragraphe : dossier containers semi-enterrés. En effet suite à l'article L 2121-20 du CGCT, les abstentions ne sont pas en prendre en compte dans le calcul des voix.

Ainsi, la communauté de communes accepte l'implantation d'un point molok sur la commune de Bellecombe au lieu dit 'les Mouilles'.

Monsieur Bernard FELLMANN fait remarquer plusieurs points par rapport à ce compte-rendu, à savoir :

- l'abstention est considérée pour l'instant comme un vote blanc
- faire attention à la publication des comptes-rendus dans la presse
- définir une politique au sein de la communauté de communes des Hautes-Combes afin de savoir s'il faut lister les noms des votes 'pour'

.../...

- Quant à la position du conseil communautaire sur le dossier moloks sur la commune de Bellecombe au lieu dit les Mouilles, il attendait du conseil communautaire un vote avec une valeur de solidarité profonde.

Monsieur Raphaël PERRIN rappelle qu'il avait été souhaité une réunion entre les membres de la communauté de communes des Hautes-Combes, le maire de Bellecombe et le SICTOM et il demande que cette réunion soit programmée.

Quant à la question de solidarité, il conçoit cette idée, mais la solidarité est-elle avec la position de la commune de la Pesse ou de la commune de Bellecombe, l'objectif est partagé.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu de la réunion du 2 octobre est approuvé à l'unanimité après rectification mentionnée ci-dessus.

Monsieur GINDRE organisera une réunion entre le SICTOM, le maire de Bellecombe, le maire de Septmoncel, le Président de la commission ordures ménagères de la communauté de communes des Hautes-Combes, le 1^{er} vice-président de la communauté de communes pour évoquer le dossier moloks sur le lieu dit 'Les Mouilles'.

A partir de ce jour, le conseil communautaire décide de lister les noms des personnes qui votent 'pour'.

2) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DES BOUCHOUX :

La communauté de communes des Hautes-Combes a une convention avec la commune des Bouchoux pour l'utilisation de locaux pour l'agence postale Intercommunale pour une superficie de 62 m².

A l'heure actuelle, l'agence postale intercommunale occupe 32 m². Ainsi, le maire des Bouchoux souhaiterait récupérer 30m² pour faire des bureaux.

Il y aurait donc lieu de faire une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à l'unanimité à signer la nouvelle convention avec la commune des Bouchoux pour l'utilisation de locaux pour l'agence postale intercommunale.

3) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX :

La personne qui assure la poste Intercommunale des Bouchoux à 'des temps inoccupés' pendant l'accueil, ainsi il est proposé qu'elle fasse du secrétariat pour le syndicat des Eaux. Le travail est évalué à environ 2h ½ par semaine.

En contrepartie, le syndicat des Eaux remboursera ces heures à la communauté de communes des Hautes-Combes. Le prix envisagé est de 15,00 €.

Après en avoir délibéré, il est précisé que pendant les horaires d'ouverture de la poste, il sera donné une priorité aux travaux de la poste.

Le prix de 15,00 € sera indexé en fonction de l'augmentation de la grille salariale de la fonction publique.

Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention à intervenir avec le syndicat des Eaux avec :

.../...

16 voix pour (Mme GRENARD, Mrs CASAGRANDE, PERRIER-CORNET, DROMARD, ACKERMANN, BARUT(pouvoir), MERMET(pouvoir), court, GRENINGUEY, DAVID, COMBY, PERRIN(pouvoir), GINDRE)
1 abstention (M. FELLMANN)

4) AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le 12 septembre 2007, la communauté de communes a choisi le géomètre Claude JANOD pour l'établissement de plans topographiques pour l'aménagement de zone d'activités à Septmoncel, et de zone artisanale à la Pesse au lieudit 'au sarnasson' et au lieu dit 'le village.'

Il y aurait lieu de présenter un dossier de demande de subvention au conseil général dans le cadre du Contrat territorial communautaire (CTC), sachant que le principe est acquis.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à présenter un dossier de demande de subvention au conseil général pour l'aménagement de zones d'activités dans le cadre du CTC.

5) BOULANGERIE DE SEPTMONCEL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le 3 juillet 2008, le conseil communautaire a décidé de l'achat de surface commerciale au centre du village au Foyer Jurassien pour une boulangerie à Septmoncel.

Il y aurait lieu de présenter un dossier de demande de subvention au conseil général dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire (CTC), sachant que le principe est acquis.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à présenter un dossier de demande de subvention au conseil général pour l'aménagement de la boulangerie à Septmoncel dans le cadre du CTC.

6) DOSSIER CHARTE PAYSAGERE :

A) Emprunt pour charte paysagère :

Différentes banques ont été consultées pour un prêt de 310 000 € sur 15 ans taux fixe pour le programme 2 de la charte paysagère.

Monsieur GINDRE présente les différentes offres reçues de la banque populaire Franche-Comté, du crédit Mutuel, du crédit agricole, de la caisse d'épargne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire retient à l'unanimité l'offre du crédit mutuel à savoir un taux de 5,35 % avec un remboursement trimestriel, frais de commission néant.

B) Etat des travaux réalisés pour la charte paysagère :

Monsieur GINDRE commente le tableau ci-après.

.../...

CHIFFRE EN HT

Communes	Travaux estimatifs De l'intégralité des Travaux (1)	Travaux réalisés Programme 1 (2)	Estimatif Travaux Programme 2 (3)	Travaux Réalisés et estimés Programme 2 (4)	TOTAL (5) (2 +4)
BELLECOMBE	93 000,00 €	78 899,05 €	55 030,00 €	30 697,79 €	109 596,84 €
LAJOUX	470 000,00 €	41 635,92 € 154 000,00 €	238 614,00 €	220 672,68 €	416 308,60 €
LA PESSE	700 000,00 €		144 302,60 €	115 015,08 €	115 015,08 €
LES BOUCHOUX	570 000,00 €	21 062,65 €	109 215,60 €	107 807,69 €	128 870,34 €
LES MOUSSIÈRES	450 000,00 €		154 664,00 €	169 169,79 €	169 169,79 €
SEPTMONCEL	570 000,00 €		222 197,00 €	166 705,29 € 88 744,33 €	255 449,62 €
LES MOLUNES	128 206,00 €	129 714,54 €			129 714,54 €
SOUS- TOTAL	2 981 206,00 €		924 023,20 €	898 812,65 €	1 324 124,81 €
DIVERS		20 052,56 €			20 052,56 €
MAITRE D'OEUVRE	144 300,00 €	124 226,69	20 073,31 €	20 073,31 €	144 300,00 €
TOTAL	3 125 506,00 €	569 591,41 €	944 096,51 €	918 885,96 €	1 488 477,37 €

Pour continuer les travaux de la charte paysagère, les principaux travaux s'élèveraient avec la reprise de chaussée d'après le chiffrage d'EGIS ENVIRONNEMENT de la façon suivante :

COMMUNE	Montant HT
Septmoncel- place DALLOZ	141 000,00 €
La Pesse-Eglise	237 000,00 €
La Pesse-RD Eglise/parking	94 000,00 €
Les Moussières-RD	207 000,00 €
Les Moussières-place	189 000,00 €
Les Bouchoux	157 000,00 €
TOTAL	1 025 000,00 €

Monsieur GINDRE rappelle à l'assemblée que les financeurs potentiels pour ce programme peuvent être le Département et la Région, sachant que la Région ne finance pas au-delà de 300 000 € par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à présenter les dossiers de demande de subvention aux financeurs pour un montant prévisionnel des travaux de 1 025 000,00 € HT.

.../...

C) Politique enfouissement des Réseaux :

Monsieur le président demande si la communauté de communes est prête à apporter une aide directe ou indirecte pour l'enfouissement du Réseau de Bellecombe ou éventuellement présenter ce dossier dans le prochain CTC lorsque le conseil général du Jura aura défini ces orientations.

Monsieur Christian DAVID répond que la commission économique du Département travaille sur ce dossier et donnera ces objectifs avant fin 2008.

Monsieur Bernard FELLMANN explique que l'enfouissement des lignes téléphonique devrait être intégré dans le programme charte paysagère.

Monsieur Raphaël PERRIN mentionne que l'entretien des espaces pourrait également faire partie intégrante de la charte paysagère.

Monsieur BARUT propose que chaque commune fasse un recensement des enfouissements des réseaux à réaliser.

Monsieur Christian DAVID énonce à l'assemblée qu'en 2009, la situation risque d'être complexe financièrement et économiquement, donc il faut être prudent et il ne faut pas perdre de vue les objectifs premiers à savoir rendre les cœurs de villages plus agréables visuellement.

Monsieur François CASAGRANDE mentionne que s'il faut 10 ans pour qu'un dossier aboutisse, il faut anticiper et prévoir l'enfouissement des réseaux dans le programme charte paysagère.

Monsieur Raphaël PERRIN souligne que la communauté de communes des Hautes-Combes a ses limites en terme d'emprunt, d'ailleurs il avait été question de transfert de fiscalité des communes.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'insister auprès du conseil général pour que le reliquat du CTC soit affecté sur le programme charte paysagère et notamment pour l'enfouissement des réseaux sur la commune de Bellecombe.

D) Avenant à la mission complémentaire du maître d'œuvre :

Pour présenter un dossier complémentaire de la charte paysagère aux financeurs, il y aurait lieu de demander au maître d'œuvre de préparer d'une part les plans pour chaque commune et d'autre part en cas de réalisation d'assurer le suivi du chantier.

Le coût de la prestation est estimé à 61 020,00 € HT.

Le conseil communautaire donne un accord de principe pour que le maître d'œuvre présente un avenant pour la suite du dossier charte paysagère.

La commission d'appel d'offre se réunira pour étudier cet avenant avant d'être soumis à l'approbation du prochain conseil communautaire.

7) DELEGATION DE POUVOIR :

En application de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit autoriser le président à préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés sans formalité préalables pour la durée du mandat.

.../...

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à préparer passer exécuter, régler les marchés passés sans formalité préalables pour un montant maximum de 90 000 € pour la durée du mandat.

8) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE :

La boulangerie au P'tit fournil des Moussières sollicite la communauté de communes des Hautes-Combes pour une aide car il a subi des préjudices suite aux travaux dans le village des Moussières. Il évalue une perte de chiffre d'affaires de 5 000 € pour les mois de mai, juin et juillet 2008.

Monsieur GINDRE propose un dégrèvement de la taxe professionnelle. Par contre l'assemblée souligne que cette aide serait dérisoire.

Monsieur Christian DAVID demande que la commune des Moussières et le syndicat des Eaux 'taxe' l'entreprise EUROVIA afin de verser un montant compensatoire au boulanger.

Après en avoir délibéré, il est décidé de verser une aide de 500 € au boulanger des Moussières pour perte de chiffres d'affaires suite aux travaux aux Moussières par :
16 voix pour (Mme GRENARD, Mrs FELLMANN, PERRIER-CORNET, DROMARD, ACKERMANN, BARUT (pouvoir), MERMET (pouvoir), COURT, GRENINGUEY, DAVID, COMBY, PERRIN(pouvoir),GINDRE)
1 voix contre (M. CASAGRANDE)

Monsieur CASAGRANDE explique son vote, il aurait souhaité que la communauté de communes fasse une aide supérieure à 500 €.

9) AFFAIRES DIVERSES :

a) fréquentation des bureaux de poste :

Chaque délégué a reçu les fréquentations des bureaux de poste du mois de septembre 2008.

b) lettre du PNR concernant la fête du Grand Tétrás :

Chaque délégué a reçu une photocopie du courrier du PNR concernant la fête du Grand Tétrás.

c) encaissement d'un chèque :

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à encaisser un chèque de 891,40 € de GROUPAMA concernant le remboursement des frais d'honoraires de l'avocat sur le budget annexe ordures ménagères.

d) délégué au PNR :

Le conseil communautaire avait désigné Monsieur Gérard BARUT comme délégué au PNR et monsieur Jean-Yves COMBY comme délégué suppléant. Or Monsieur Jean-Yves COMBY est délégué titulaire au PNR pour la commune de la Pesse. Les statuts du PNR ne permettent pas cette situation. Il y aurait donc lieu de désigner un autre délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Gérard BARUT, comme membre délégué au PNR et Madame Eliane GRECARD comme déléguée suppléante pour représenter la communauté de communes au sein du PNR du Haut-Jura. Pour mémoire Monsieur Claude PERRIER-CORNET est également membre titulaire et madame Véronique BEAUD, membre suppléant.

e) **commission signalétique** :

Monsieur Claude PERRIER-CORNET demande que Monsieur Robert DROMARD le remplace à la commission signalétique.

Après en avoir délibéré, la commission signalétique se composera de la façon suivante à partir du 6 novembre 2008 :

- M. Nicolas GINDRE
- Mme Véronique BEAUD
- M. Jean-François COURT
- M. Patrick GINI
- M. Philippe MERMET
- M. Jean-Yves COMBY
- M. Robert DROMARD
- M. François CASAGRANDE

f) **SIG** :

Juste avant la réunion du conseil communautaire, monsieur BOUILLOD du SIDEC a présenté le programme SIG à la commission du même nom.

La communauté de communes des Hautes-Combes a adhéré au SIDEC pour le SIG dans le cadre du cadastre.

Il faut maintenant étudier si les communes de la communauté de communes veulent adhérer au SIG, il faudra étudier pour savoir si les communes adhèrent individuellement ou en passant par la communauté de communes.

Un chiffre précis sera demandé au SIDEC et cette question sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

g) **rapprochement des communautés de communes** :

Monsieur Nicolas GINDRE informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu jeudi 6 novembre 2008 avec les présidents de la communauté de communes de Val de Bienne, Jura Sud, le plateau du Lizon et les Hautes-Combes.

Avant de parler de fusion, ces communautés de communes proposent de travailler sur un projet commun à savoir la mutualisation des offices de tourisme.

Pour travailler sur ce projet, il faudrait que la communauté de communes reprenne la compétence tourisme.

Après en avoir délibéré, les élus proposent que la réflexion sur le tourisme se fasse à 7 et demande à Monsieur le Président de programmer une réunion avec les Présidents des communautés de communes du pays pour évoquer cette problématique.

Il est également demandé une réunion spécifique pour parler de la fusion.

.../...

i) dates de réunion :

* Dans le cadre de la révision du PNR, il est programmé les réunions suivantes :

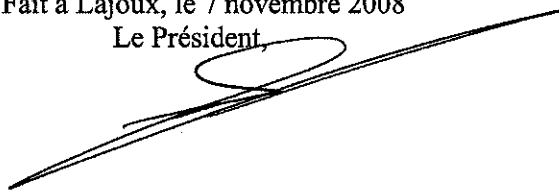
- mercredi 12 novembre 2008 à 18 h 30 pour la vocation 1 ' un territoire construit, vivant et animé ensemble'
- jeudi 13 novembre 2008 à 18h 30 pour la vocation 2 'un territoire responsable de son environnement'
- vendredi 14 novembre 2008 à 18h 30 pour la vocation 3 ' un territoire qui donne de la valeur à son économie.

* Une réunion aura lieu le 26 novembre 2008 à 20 heures aux Moussières à la salle des Dolines avec les élus du PNR pour la présentation de cette structure et aussi de la charte pays

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée le jeudi 4 décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 0 heure 15.

Fait à Lajoux, le 7 novembre 2008
Le Président,



Nicolas GINDRE